

République française - Département du Tarn
**Extrait des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

| Nombre de membres | Séance du mercredi 12 juillet 2023 |
|--|---|
| <p>Membres en exercice : 14 Présents : 8 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p>Date de la convocation : 07 juillet 2023</p> | <p>L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p>Présents : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Nathalie CAUWET, Madame Sylvie RAYSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Xavier BOULARD</p> <p>Représentés : Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS par Monsieur Daniel ARMENGAUD, Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Marjorie DABERT par Monsieur Benoît COLAS</p> <p>Excusés : Monsieur Christophe BREST, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Francis BACCHIN</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Benoît COLAS</p> |
| Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13/07/2023 et publication le 13/07/2023 | |

Délibération n° DE_34_2023

Objet :

Service assainissement collectif - Rapport d'activité 2022

M. le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la gestion du service public d'assainissement collectif, en fonctionnement depuis mars 2017, un rapport annuel d'activité pour l'année 2022 doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif devra être mis à disposition du public et notamment des usagers du service.

Il précise que des documents d'informations techniques sont annexés à ce rapport.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2022 ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix

- Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2022 tel qu'annexé à cette délibération.
- Demande à M. le Maire de mettre ce rapport à disposition des usagers et du public.
- Habilite M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.

- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON

